



**COMMUNICATION DE L'ONG UN MONDE AVENIR SUR LA SITUATION DES
DROITS HUMAINS AU CAMEROUN A L'OCCASION DE LA 87EME SESSION DE
LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES
BANJUL - GAMBIE**

**DÉGRADATION CONTINUE DE L'ÉTAT DES DROITS ET VIOLATION DES
PRINCIPES DÉMOCRATIQUES.**

L'ONG Un Monde Avenir et ses partenaires associatifs sont fortement préoccupés par la dégradation de la situation des droits humains et de la démocratie qui prévaut au Cameroun depuis l'élection présidentielle du 12 Octobre 2025. Celle-ci est marquée entre autres par :

1- Des exécutions sommaires et usage disproportionnée de la force.

Le 27 octobre 2025, après la proclamation des résultats de l'élection présidentielle par le Conseil Constitutionnel, les manifestations de contestation sont montées d'un cran dans plusieurs villes du pays. Face à celles-ci, nous avons observé un usage disproportionné de la riposte répressive des manifestants de la part des éléments de forces de défense et de sécurité ; l'utilisation des armes létales et autres. Les rapports de plusieurs organisations indiquent plusieurs centaines de civils blessés, certains se trouvant hors des lieux de manifestation, c'est le cas du jeune Junior atteint par une balle à la poitrine alors qu'il était au premier niveau de leur immeuble.

Les organisations de la société civile ont documenté entre octobre et novembre 2025, au moins quarante (40) cas d'exécutions sommaires des civils dont le cas : SIMO FOKAM Achille tué le 28 Octobre à Douala alors qu'il était dans son quartier loin des manifestations ; dont la dépouille a été confisquée et refusée à la famille pendant cinq (5) mois.

2- Des arrestations et détentions arbitraires et menaces des défenseurs des droits humains

Le 24 octobre 2025, le président du MANIDEM Georges Anicet EKANE a été arrêté et détenu au Secrétariat à la Défense (SED) dans des conditions inhumaines, où il trouvera la mort le 01^{er} décembre 2025.

Plus de 2000 personnes ont été arrêtées et détenues de manière arbitraire, parmi lesquels les leaders des partis politiques et universitaires ayant soutenu la déclaration de la victoire dans les urnes d'un candidat de l'opposition, Monsieur ISSA TCHIROMA Bakary. Il s'agit Dieukam Tchameni, Titchio Florence, Parfait Mbvoum, Pr. Jean Calvin Aba'a Oyono, Ludovie Daga, Abdoul Moussine et Aissatou Oumarou y compris plusieurs dizaines de mineurs. Certaines personnes peu connues publiquement ont trouvé la mort à la suite de leur détention.

Le 12 octobre 2025, cinq (05) observateurs électoraux de l'ONG Un Monde Avenir ont été interpellés et gardés à vue au-delà des délais légaux au Commissariat central de renseignement de la ville de Ngaoundéré, sous ordre de monsieur le Sous-préfet de céans. Leur superviseur, Monsieur **Edibi**, venu pour faciliter leur libération, sera lui-même placé en garde-à- vue administrative d'abord au Commissariat central ensuite à la prison de Ngaoundéré pendant **28 jours**.

Plusieurs défenseurs des droits humains dont le Coordinateur de l'ONG Un Monde Avenir font objet de filatures et de menaces dans le cadre de leur travail.

3- Des violations flagrantes des droits fondamentaux des citoyens.

Le 25 Mars 2025, le Président de la République a promulgué la loi prorogeant le mandat des Députés de neuf (9) mois supplémentaires, alors que ceux-ci avaient déjà bénéficié d'une première prorogation de douze (12) mois en Juillet 2024.

Le 14 Avril 2026, le Président de la République a promulgué une loi, modifiant et complétant certaines dispositions de la constitution, qui ouvre la possibilité à une personne nommée d'assurer la plus haute fonction du pays.

Le même jour, il a promulgué une autre loi, modifiant certaines dispositions du Code électoral (art 170), qui donne la possibilité au Président de la République de proroger ou d'abrèger les mandats des conseillers municipaux de manière illimitée.

Ces réformes législatives violent le droit des citoyens de choisir de manière périodique leurs dirigeants.

RAPPEL DES ENGAGEMENTS DE L'ETAT DU CAMEROUN

a) Au niveau national

- La Constitution du 18 Janvier 1996.
- La loi n°90 /055 du 19 décembre 1990 fixant le régime des réunions et des manifestations publiques ;
- Le Code Electoral

b) Au niveau régional

- La Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples ;
- La Déclaration de Principes sur la Liberté d'Expression en Afrique

c) Au niveau international

- La Déclaration universelle des droits de l'homme
- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques
- Règles minimales des Nations-Unies pour le traitement des détenus (Règles Mandela)

RECOMMANDATIONS

- Inviter l'Etat du Cameroun à mettre en place une commission d'enquête indépendante à l'effet d'identifier et de traduire devant les juridictions compétentes les commanditaires et les auteurs des crimes commis pendant cette crise post-électorale ;
- Interpeller l'Etat du Cameroun sur la nécessité de mettre un terme aux arrestations et détentions arbitraires en libérant tous les manifestants détenus dans le cadre des crises post-électorales de 2018 et 2025 ;
- Interpeller le Président de la République, de s'abstenir de mettre en œuvre la réforme de la Constitution visant à désigner potentiellement un président de la République sans aux suffrages des camerounais et d'envisager l'annulation des récentes réformes législatives qui violent les droits fondamentaux des citoyens ;
- Soutenir et à accompagner l'action des organisations de défense des droits de l'homme sur le terrain
- Recommander à l'Etat du Cameroun, la nécessité de protéger les défenseur.e.s des droits de l'homme ainsi que leurs organisations.

L'ONG Un Monde Avenir et ses partenaires associatifs réaffirment leur engagement à continuer de surveiller la situation des droits de l'homme et de plaider pour leur respect.

Fait au Cameroun le 23 Avril 2026